

Administration générale

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

**Arrêté du 17 août 2012 portant nomination au grade d'officier de 3^e classe
du corps technique et administratif des affaires maritimes à titre temporaire**

NOR : DEVK1232037A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de la défense et la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le code de la défense, et notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4131-8 ;
Vu le décret n° 2005-1029 du 25 août 2005 relatif à la gestion et à l'administration des corps de militaires relevant du ministre chargé de la mer ;
Vu le décret n° 2008-932 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes, et notamment ses articles 4-2 (a) et 14 ;
Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés officiers de 3^e classe du corps technique et administratif des affaires maritimes, à titre temporaire, les élèves officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes désignés ci-après :

Pour prendre rang du 1^{er} septembre 2012

Olivero (Nicolas).
Bouteillon (Ludovic).

Article 2

Le chef d'état-major de la marine et la directrice des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 17 août 2012.

Pour le ministre de la défense et par délégation :
*Le directeur adjoint du personnel militaire de la marine,
contre-amiral,*

B. LUGAN

Pour la ministre de l'écologie, du développement durable
et de l'énergie et par délégation :

Pour la directrice des ressources humaines empêchée :
La sous-directrice de la gestion administrative et de la paye,
S. MARMOUGET